

Des taux de renvoi assez stables dans le temps

On n'observe pas de changements très considérables d'ordres de grandeur des taux de renvoi dans le temps¹.

On voit bien en fin de période une certaine érosion du renvoi pour les cambriolages et les vols de/dans les véhicules, et plus généralement pour les atteintes aux biens, mais c'est peut-être la conséquence de modifications de protocoles qui ont encouragé plus systématiquement les enquêtés à mentionner aussi les tentatives qui ont moins de chances de renvoi que les victimations réalisées. C'est aussi une modification du protocole – l'autonomisation de l'interrogation sur cette victimation – qui peut expliquer la baisse apparente du renvoi en cas d'agression sans atteinte physique. Les enquêtes franciliennes – qui n'ont pas connu les mêmes avatars – ne mentionnent pas du tout ces changements de tendance.

La chute du taux de renvoi pour les débits frauduleux traduit peut-être une meilleure propension des établissements bancaires à obtempérer à l'obligation de remboursement que leur impose la loi, en sorte que les victimes auraient moins besoin de déposer plainte pour les amener à résipiscence².

Références

- BAUMER E.P., LAURITSEN J.L., 2010, Reporting crime to the the police, 1973-2005: a multivariate analysis of long term trends in the National Crime Survey (NCS) and National Crime Victimization Surveys (NCVS), *Criminology*, 48, 1, 131-185.
- TARLING R., MORRIS K. 2010, Reporting Crime to the Police, *British Journal of Criminology*, 50, 3, 474-490.

¹ Ce n'est pas toujours la conclusion des recherches étrangères (parmi les meilleures et les plus récentes, voy. Tarling & Morris, 2010, et Baumer & Lauritsen, 2010) mais elles bénéficient de protocoles plus stables et de périodes d'observation plus longues.

² Toutefois, tant l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) que la Banque de France viennent de tancer les banques pour leurs réticences persistantes à honorer leur obligation de remboursement (Rivais R., Les banques doivent mieux rembourser leurs clients victimes de fraude à la carte bancaire, *Le Monde*, 27 avril 2021).